



# CONSEILS, ANALYSES ET ACCOMPAGNEMENT SPÉCIALISÉ EN FINANCES MUNICIPALES

CADRE D'INTERVENTION

# Table des matières

1. Préambule.....	1
2. Principes guidant l'accompagnement spécialisé en finances municipales .....	1
3. Objectifs .....	1
4. L'offre de services en accompagnement spécialisé en finances municipales .....	1
4.1 Informations et conseils .....	1
4.2 Les analyses spécialisées .....	2
4.3 L'accompagnement spécialisé.....	2
5. Nous joindre .....	3

# 1. Préambule

Conformément à l'article 7 de sa loi constitutive, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (le Ministère) veille à la bonne administration du système municipal dans l'intérêt des municipalités et de leurs citoyennes et citoyens, notamment en s'assurant que l'administration municipale gère sainement les deniers publics. De plus, il aide et soutient les municipalités dans l'exercice de leurs fonctions, et ce, dans le respect de leur autonomie.

Le présent cadre d'intervention est complémentaire au [Cadre d'intervention en matière d'aide et de soutien aux municipalités en gestion municipale](#). Il vient préciser l'offre de services du Ministère en matière de conseils, d'analyses et d'accompagnement spécialisé en finances municipales.

## 2. Principes guidant l'accompagnement spécialisé en finances municipales

- Respect de l'autonomie municipale;
- Promotion des règles et des bonnes pratiques en matière de saine gestion et rigueur dans leur application;
- Collaboration avec le milieu municipal;
- Professionnalisme, notamment dans la formulation de conseils et l'utilisation d'outils en finances municipales.

## 3. Objectifs

- Favoriser une saine gestion des deniers publics, au bénéfice des citoyennes et citoyens;
- Soutenir les organismes municipaux dans l'exercice de leurs responsabilités en matière de finances, de comptabilité et de fiscalité municipales;
- Agir en amont pour éviter les incidences financières problématiques pour les organismes municipaux et les contribuables;
- Faire en sorte que le recours à l'administration provisoire ou à la tutelle soit une solution ultime et exceptionnelle.

## 4. L'offre de services en accompagnement spécialisé en finances municipales

### 4.1 Informations et conseils

Dans le cadre de son mandat, le Ministère offre aux organismes municipaux de l'information et des conseils spécialisés dans le domaine des finances, de la comptabilité et de la fiscalité municipales adaptés à leur réalité financière, et ce, à leur demande. De façon non limitative, les

informations et conseils qui peuvent être transmis par la Direction de l'accompagnement et des finances municipales portent notamment sur les sujets suivants :

- Le fonctionnement des finances municipales;
- Les règlements d'emprunt et les cautionnements;
- La préparation du budget et la mise en place de contrôles budgétaires;
- La gestion des immobilisations et des investissements en ce domaine;
- La préparation des prévisions du programme triennal d'immobilisations;
- La compréhension des états financiers;
- La gestion de projets;
- La taxation, la tarification et le recouvrement des taxes.

Dans le cadre de l'accompagnement spécialisé en finances municipales, le Ministère peut transmettre de l'information juridique, mais ne se substitue pas à une conseillère ou un conseiller juridique, seule personne pouvant donner des opinions juridiques en interprétant des faits ou une situation particulière en lien avec le cadre juridique et la jurisprudence applicables.

## 4.2 Les analyses spécialisées

À la demande d'un organisme municipal, le Ministère peut produire des analyses spécialisées en finances municipales. Celles-ci visent à :

- procurer à l'administration municipale une connaissance et une compréhension bonifiées de l'état de sa situation financière, comptable ou fiscale actuelle ou à venir;
- documenter les impacts de certaines décisions de l'organisme municipal sur sa situation financière et le soutenir dans sa prise de décision.

Ces analyses peuvent porter sur la situation financière globale de l'organisme municipal ou sur certains aspects de son administration financière ou fiscale (ex. : analyse d'un projet de règlement d'emprunt avant son dépôt en séance du conseil, élaboration de scénarios de financement d'un projet, analyse de déficits, état des dettes ou du passif de l'organisation, etc.).

Elles visent à soutenir l'organisme municipal pour qu'il prenne les meilleures décisions aux fins d'assurer la saine gestion des deniers publics.

## 4.3 L'accompagnement spécialisé

Dans certains cas, il est possible que le Ministère propose, de sa propre initiative ou à la demande d'un organisme municipal, un accompagnement spécialisé en finances municipales, notamment lorsqu'il estime qu'il existe des risques pour la situation financière d'un organisme municipal ou pour la saine gestion des deniers publics.

Cet accompagnement peut impliquer :

- la production d'analyses, de diagnostics, de scénarios et d'outils qui permettent à l'organisme municipal de mieux comprendre sa situation financière, comptable ou fiscale actuelle ou à venir;

- la recherche, en collaboration avec l'organisme municipal et d'autres directions du Ministère, de solutions ou d'outils permettant :
  - › de remédier aux problématiques identifiées;
  - › d'améliorer sa gestion financière, comptable ou fiscale;
- un soutien dans la mise en œuvre des solutions proposées, le cas échéant;
- un suivi du Ministère aux fins de s'assurer que l'organisme municipal déploie les moyens nécessaires à la saine gestion des deniers publics.

## 5. Nous joindre

Pour bénéficier de conseils, d'analyses ou d'un accompagnement spécialisé en finances municipales ou pour obtenir davantage de renseignements sur le présent cadre d'intervention, veuillez communiquer avec votre direction régionale ou avec la Direction de l'accompagnement et des finances municipales du Ministère à l'adresse suivante :

**Direction de l'accompagnement et des finances municipales**

Équipe de l'accompagnement spécialisé

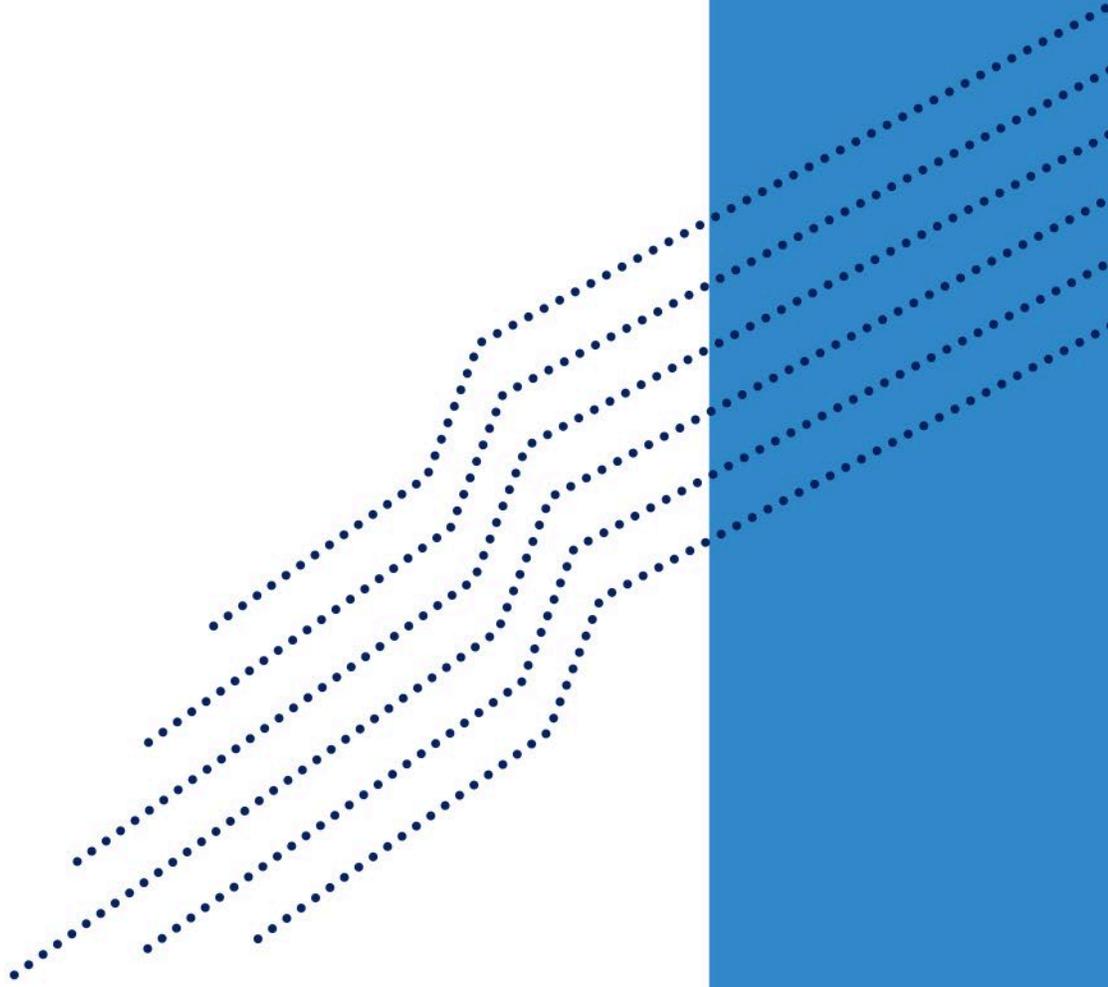
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau

Aile Chauveau, 1<sup>er</sup> étage

Québec (Québec) G1R 4J3

Téléphone : 418 691-2010

Courriel : [accompagnement.specialise@mamh.gouv.qc.ca](mailto:accompagnement.specialise@mamh.gouv.qc.ca)



*Affaires municipales  
et Habitation*

Québec 